



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE
N°2022-76**

TRAVAUX D'ENTRETIEN ARBRES SITE LIEU DIT TIRELAGUE

Le Maire de la commune de MIMIZAN,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2020 autorisant le maire à agir dans le cadre des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'entretien de peupliers fragilisés (abattage et évacuation des branches) sur le site communal occupé par l'association canine « Les oubliés du monde » sur le site lieu dit « Tirelague »,
Vu le devis en date du 23/09/2022 de la société « AIRIAL » domiciliée 30 route de Cantegrit à MORCENX (40110),

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter le devis de la société « AIRIAL » domiciliée 30 route de Cantegrit à MORCENX (40110) pour un montant de 9 000€ HT soit 10 800€ TTC comprenant les prestations suivantes :

- Forfait pour l'abattage d'un ensemble de peupliers fragilisé par des étêtages, contrainte d'accès, contrainte de rétention (24 sujets)
- Evacuation des branches, mise en dépôt du bois en bord de route. Contrainte d'accès.

Article 2 : de préciser que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2022.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre annexe au registre des délibérations du conseil municipal,

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey BP 43 64010 PAU Cédex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou directement sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MIMIZAN, le 16 décembre 2022

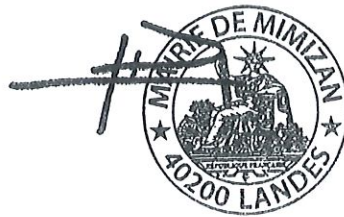
**Frédéric POMAREZ,
Maire de Mimizan**





Certifié exécutoire par Frédéric POMAREZ, Maire
compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 21/12/2022
et l'acquittement reçu sous le numéro de certificat :
040-214001844-20221216-DEC202276-AR
et de la publication électronique le 21/12/2022
Fait en mairie de Mimizan, le 21/12/2022

Notifié le
à





ELAGAGE - ABATTAGE

Soins - Etudes - Conseils

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022



ID : 040-214001844-20221216-DEC202276-AR

Mairie de Mimizan
2 RUE DE LA GARE
40200 MIMIZAN

Devis N° DV320626

Référence : NA gr bob GR

Date de validité : 21/01/2023

A Morcenx, le 23/09/2022

Description	Unité	Qte	P.U./HT	Montant HT	TVA
Travaux d'entretien sur le site communale occupé par l'association canine "Les oubliés du monde", lieu dit Tirélague					
Forfait pour l'abattage d'un ensemble de peupliers fragilisés par des étêtages, contrainte d'accès, contrainte de rétention (24 sujets)		1,0	4 500,00	4 500,00	20,00
Évacuation des branches, mise en dépôt, Le bois est mis en dépôt en bord de route. Contrainte d'accès.		1,0	4 500,00	4 500,00	20,00
<i>Prix unitaire moyen (abattage et évacuation) : 375 euros HT soit 450 euros TTC</i>					
Travaux à réaliser par temps sec					
<i>Sous réserve du démontage et remontage de la clôture côté route et côté champ, et de l'ouverture d'un accès bobcat jusqu'à l'antère du terrain. Ces travaux sont pris en charge par le client.</i>					

L'acceptation du devis vaut acceptation des conditions de vente jointes au présent devis ou consultables sur notre site Internet www.airial-elagage-landes.fr

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sera facturée.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	9 000,00	1 800,00

Total HT	9 000,00
Total TVA	1 800,00
Total TTC	10 800,00
Acomptes	0,00
Net à payer	10 800,00 €

Signature du client précédée de la mention
Lu et approuvé, bon pour accord



30, route de Cantegrit Est - 40110 MORCENX - Tél. 05 58 07 94 98 - Fax 05 58 04 16 59 -

E-mail : contact@airialelagage.com - www.airial-elagage-landes.fr

Rue Eugène Ducretet 40990 SAINT PAUL LES DAX

SAS au capital de 40000,00€ - Siret 37878059700027 - TVA Intracommunautaire FR92378780597



QualiPaysage
ENTREPRISE QUALIFIÉE
DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022



ID : 040-214001844-20221216-DEC202276-AR